



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : MOTION

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 29

Quorum : 15

Date convocation du Conseil Municipal : 16/11/2006

Date d'affichage de la convocation à la Mairie : 16/11/2006

Le mercredi vingt neuf novembre
de l'année deux mille six à 18 h.
en l'Hôtel de Ville de LEOGNAN

Le Conseil Municipal de la Ville,
légalement convoqué, s'est réuni
sous la Présidence de **Bernard FATH**,
Maire, Conseiller Général.

La séance est ouverte.

	NOM Prénom	PRESENTS	EXCUSES Procuration à :	ABSENTS
1	FATH Bernard	X		
2	SERIS Didier	X		
3	CHENNA Nadine	X		
4	BOULANGER François	X		
5	GASTEUIL Marie-Christine	X		
6	COSTES Claude	X		
7	ZIMMER Michel	X		
8	PEROT Roland	X		
9	MONNIER Serge	X		
10	DANDURAN François	X		
11	PIMENTA Alvaro	X		
12	MARTIN-FARRE Annie	X		
13	POZZOBON Pierrot	X		
14	PUERTOLAS Janine		F. DANDURAN	
15	HAEGEMANS Simone		M.C. GASTEUIL	
16	GERARD-DARRACQ Claire		S. MONNIER	
17	GOURGUES Dominique	X		
18	EYL Muriel	X		
19	DUBOIS Marie	X		
20	LAPELLETRIE Catherine	X		
21	CHEVAL Sylvie	X		
22	OLIVIER Julien	X		
23	LARTIGUE Raymond	X		
24	CASTILLON Sophie		C. LAPELLETERIE	
25	PIGUET Claude		A. PLOUZEAU	
26	JEGOT Jacqueline	X		
27	PLOUZEAU Alain	X		
28	DONNADIEU Patricia	X		
29	COMMET Alain	X		

Mme DUBOIS est désignée Secrétaire de Séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2006 a été adopté à l'unanimité après additif du Groupe « Ensemble pour Léognan » et rectification de vote (N° 2006/47)

MOTION

Monsieur Bernard FATH propose la motion suivante relative à la LGV

Mes Chers Collègues,

En accord avec le **Comité de Vigilance LGV d'Aquitaine** dont je suis le cofondateur, je vous sou mets la présente motion relative à la future LGV d'Aquitaine :

Oui au développement ferroviaire, mais pas n'importe comment !

- Le fret et les transports de proximité doivent être développés en priorité.
- La vitesse n'est pas le paramètre de décision fondamental.
- Le projet ne devra pas créer de nouveau couloir.
- Priorité doit être donnée à l'amélioration immédiate et progressive de la ligne existante, en fonction de l'évolution des trafics.
- La solution retenue doit répondre à une véritable préoccupation d'aménagement du territoire :

→ en conciliant transports de proximité et transports longue distance
→ en assurant la protection des riverains et en résorbant les nuisances, au-delà même des normes réglementaires.

De plus, nous préconisons que le fret suive le futur Grand contournement de l'agglomération bordelaise par couplage.

Je vous demanderai de m'autoriser à transmettre la présente aux autorités compétentes.


Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITE cette motion

Pour copie conforme,

Fait à Léognan, le 30 novembre 2006

Le Maire,
Conseiller Général,




Bernard FATH